

Qui sera sénateur ?

■ Les grands partis ont chacun droit à un membre coopté. Les candidats sont nombreux...

Le Sénat "new look" débarque! La Haute Assemblée, telle que définie par la sixième réforme de l'Etat, sera installée le 3 juillet. Cinquante sénateurs, tous issus des Parlements des entités fédérées, y prêteront serment. Pour la première fois de son histoire, le Sénat ne comptera donc plus aucun sénateur élu directement.

Du côté néerlandophone et germanophone, la donne est simple: il y aura 29 sénateurs issus du Parlement flamand et un de la Communauté germanophone. Côté francophone, c'est plus complexe... On comptera 10 sénateurs désignés par le Parlement de la Communauté française, 8 par le Parlement wallon et 2 par le groupe linguistique français du Parlement bruxellois.

Calculs d'apothicaire

Le PS a droit à 8 sénateurs issus des entités fédérées, le MR 7, le CDH 3, et Ecolo 2. Ils sont en train de s'arranger pour savoir quel parti enverra quel député venant de quel Parlement régional... Calculs d'apothicaire... Il est encore trop tôt pour avoir des noms.

Par ailleurs, le Sénat comptera aussi dix sénateurs cooptés (donc 60 au total). Ils devraient prêter serment le 10 juillet. Pour les états-majors des partis, c'est généralement l'occasion d'offrir un lot de consolation à un candidat valeureux non élu... Les quatre grandes formations francophones en ont chacune droit à un. Petit tour d'horizon.

– PS. Un candidat se détache: **Christophe Lacroix**. Député sortant, il n'a pas été réélu à la Chambre malgré un très

beau score personnel de 15 628 voix de préférence à Liège. L'intéressé s'était distingué sous la précédente législature par son intense activité, notamment sur des débats très médiatisés autour de la famille royale. Un autre nom circule, celui du chef de groupe sortant au Sénat, le Namurois **Philippe Mahoux**. Auteur lui aussi d'un bon score, son âge – 70 ans dans quelques jours – pourrait jouer en sa défaveur face à M. Lacroix (47 ans).

– MR. **Richard Fournaux**, bourgmestre de Dinant, s'impose comme une évidence... Il est parti au combat pour son parti en poussant la liste à Dinant-Philippeville où il a réussi l'excellent score de 11 327 voix. Insuffisant pour être élu. Mais sa présence a largement aidé le MR à décrocher un second siège dans la circonscription et a permis d'envoyer le député wallon **Willy Borsus**, originaire de Dinant-Philippeville, combattre avec succès dans le Luxembourg. "L'opération Fournaux-Borsus a réussi", nous glisse-t-on. Le Dinantais peut d'ailleurs compter sur l'appui de **Willy Borsus** et de **Gérard Deprez** pour obtenir le poste. Bref, l'affaire est pliée? Eh bien, non... Le président du MR, **Charles Michel**, aurait promis ce même poste à une autre personnalité. Selon nos informations, il s'agit d'**Anne Barzin**. Cette dernière vient d'être élue au Parlement wallon, mais elle est frappée par la règle du cumul en vigueur dans l'assemblée. Elle ne peut dès lors pas cumuler ses fonctions d'échevine à Namur et de députée wallonne. A contrario, si elle va au Sénat, où une telle règle n'existe

pas, elle pourrait conserver son poste au collège communal. Elle céderait par conséquent son siège au Parlement wallon à son suppléant, **Laurent Henquet**.

– CDH. Grosse frustration dans le chef de **Christophe Bastin**. Nanti d'un beau score de 7 546 voix de préférence à Dinant-Philippeville, il n'a pas été élu au Parlement wallon à cause du très cruel système de l'apparementement. Député fédéral sortant, il aurait pu jouer la sécurité en étant tête de liste à la Chambre.

Son président, **Benoît Lut-gen**, l'a toutefois convaincu de partir au combat à la Région. Il pourrait donc lui rendre la pareille. **Joseph George**, qui se présentait à Huy-Waremme, est dans la même situation, mais M. Bastin peut compter sur l'appui du très influent **Maxime Prévot**, député-bourgmestre de Namur.

– Ecolo. Vu la Bérézina électorale, de nombreux députés sortants non réélus ont manifesté leur intérêt pour devenir sénateur coopté. Il y aurait onze candidats! Compte tenu des équilibres régionaux, Ecolo chercherait

plutôt une personnalité issue du Hainaut, qui n'a qu'un élu, ou du Luxembourg (zéro). Namur, le Brabant wallon et Liège ont chacun deux députés. A ce petit jeu, deux candidats émergent: le Hennuyer **Emmanuel Disabato**, chef de groupe sortant au Parlement wallon, et la Luxembourgeoise **Cécile Thibaut**, sénatrice cooptée sortante. Les jeux semblent ouverts. Enfin, **Saskia Bricmont**, originaire du Hainaut, candidate déçue à l'Europe, est challenger.

A. C. et M. Co.

Au MR, le Dinantais Richard Fournaux peut compter sur l'appui de Willy Borsus et de Gérard Deprez pour décrocher le poste de sénateur coopté.

Réaction

Une composition contestée au FDF

Mais ou sont passés les petits partis? C'est la question que pose le député bruxellois **Emmanuel De Bock** (FDF) en analysant la composition du groupe francophone au Sénat. Pour lui, la clé utilisée pour distribuer ces sièges est problématique à deux titres.

"La composition du Sénat n'est ni représentative ni démocratique", estime-t-il. "Les 24 sénateurs francophones ne représenteront que 78 % des votes valables exprimés. En effet, le système exclut d'emblée le FDF, le PTB et le PP qui, bien que dépassant le seuil d'éligibilité de 5 % à différents endroits – Région bruxelloise, Région wallonne – ne se voient octroyer aucun siège." Autrement dit, "les quatre partis de la réforme de l'Etat se partagent 100 %

du Sénat". **Emmanuel De Bock** ajoute à cette injustice le fait que les sièges sénatoriaux donnent droit aux partis à 22 000 euros par sénateur, à 70 000 euros de dotation et à 1,19 euro par voix obtenue à la Chambre, selon des chiffres révélés le 5 juin par Sudpresse. "On comprend mieux pourquoi le Sénat est si inégalitaire et permet en réalité aux quatre partis ayant négocié la réforme de l'Etat de recevoir un financement complémentaire."

Épinglé

De Decker puni

Le MR l'a décidé, **Armand De Decker** ne sera pas sénateur et devra se contenter d'une vice-présidence du Parlement bruxellois. Le reyndersien avait pourtant fait campagne sur le Sénat pour lequel il avait accepté de pousser la liste régionale du MR. **M. Co.**